

## **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

## RÈGLEMENT N° VA-1295 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° VA-1107 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LA RUE TRUDEL ET 12<sup>E</sup> AVENUE EST ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1295 abrogeant le règlement n° VA-1107 décrétant des travaux d'infrastructures municipales pour la rue Trudel et 12° Avenue Est et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 4 octobre 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement, Mme Katia Chastenay, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 7 octobre 2024.	
La greffière,	
Claudyne Maurice, avocate	

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 7 octobre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 7 octobre 2024

Me Claudyne Maurice, greffière